

Évaluation individuelle des risques lors du don de sang

À une époque où les besoins en dons de sang sont élevés au Luxembourg, il est essentiel que toutes les personnes aptes à donner leur sang puissent effectivement le faire. Pourtant, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) sont actuellement soumis à des restrictions qui les excluent de fait du don de sang. Le cadre actuel du don de sang comporte une inégalité de traitement qui, de notre point de vue, ne se justifie plus au regard d'une évaluation individuelle des risques.

Extrait du questionnaire de la Croix-Rouge à remplir pour pouvoir donner son sang :

Ces 12 derniers mois...

Pour les hommes : Avez-vous eu des relations sexuelles avec un homme (même une seule fois)?

- Oui
- Non

Selon le [rapport de synthèse de l'European Blood Alliance \(EBA\)](#), le Luxembourg figure parmi les pays qui, au moment de l'enquête, maintenaient une période d'exclusion de douze mois pour les HSH. Par ailleurs, chaque donneur est interrogé sur l'existence de partenaires sexuels nouveaux ou multiples au cours des quatre derniers mois. Ainsi, outre les comportements à risque, le sexe du partenaire sexuel constitue un critère de sélection. L'exception applicable aux dons de plasma ne remédie pas à cette inégalité de traitement.

Comme le montre le rapport de l'EBA, un nombre croissant de pays ont adopté une *évaluation individuelle des risques* sans distinction fondée sur le sexe. Le nombre d'États appliquant ce système a quadruplé entre 2021 et 2023. Ces modèles concilient la sécurité de l'approvisionnement en sang avec l'égalité de traitement des donneurs.

Des données récentes et scientifiquement étayées, notamment celles du [Rapport d'activité SIDA 2024](#), soulignent l'importance d'une évaluation différenciée des risques. Le risque présenté par une personne ne peut être déduit uniquement de son sexe ou de son orientation sexuelle ; il doit être évalué sur la base de ses comportements individuels à risque ainsi que de facteurs médicaux et épidémiologiques pertinents. Dès lors, il convient de se demander si une période d'exclusion générale applicable aux HSH constitue encore la méthode appropriée.

Les Jeunes Démocrates demandent dès lors que le Luxembourg réexamine ses critères d'admissibilité au don et adopte une *évaluation individuelle des risques* neutre quant au sexe et à l'orientation sexuelle. Les critères déterminants devraient être des facteurs de risque concrets, tels que l'existence de partenaires sexuels nouveaux ou multiples, certaines pratiques sexuelles et d'autres facteurs médicalement pertinents – et non le sexe du partenaire sexuel. Le niveau élevé de sécurité de l'approvisionnement en sang doit, dans ce contexte, demeurer garanti.

Une telle réforme permettrait d'aligner les critères d'admissibilité au don sur l'état actuel des connaissances scientifiques, sur les bonnes pratiques européennes et sur le principe fondamental de l'égalité de traitement.